

## LE MONDE ILLUSTRÉ

Montréal, 18 septembre 1886

## SOMMAIRE

TEXTE : Entre-nous, par Léon Ledieu.—Poésie : Le drapeau du 14me, par Rémi Tremblay.—Scène de la vie mexicaine, par Arthur Appeau.—Le major Edmond Mallet.—En réponse à Hernance.—Le tremblement de terre.—Curiosités médicales : Peut-on mourir de peur.—Récréations de la famille.—Le code du chasseur.—Choses et autres.—Feuilleton : Les deux sœurs.

GRAVURES : Caroline du sud : Le terrible tremblement de terre de Charleston.—Scènes de désolation.—Colon mexicain mis à mort par une bande de sauvages Apaches.—Portrait du major Mallet.—Gravure du feuilleton.

## Primes mensuelles du "Monde Illustré"

1re Prime	\$50
2me "	25
3me "	15
4me "	10
5me "	5
6me "	4
7me "	3
8me "	2
86 Primes, à \$1	\$86
<b>94 PRIMES</b>	<b>\$200</b>

Le tirage se fait chaque mois, dans une salle publique, par trois personnes choisies par l'assemblée. Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront le tirage de chaque mois.

## NOS PRIMES

Au dernier tirage de nos primes mensuelles, le lot de \$50.00 a été réclamé par M. Napoléon Hawey, cordonnier, 69, rue Boisseau, Saint-Sauveur, Québec; la prime de \$25.00 par M. O. Emile Dorais, Banque du Peuple, Trois-Rivières, et celle de \$10.00 par le Dr. G. A. Bourgeois, inspecteur des Postes de Trois-Rivières.

La liste complète des réclamants sera publiée la semaine prochaine.



**U**n charité, s'il vous plaît ?

C'est le lundi que vous entendez le plus souvent cette prière du pauvre, qui s'en va de maison en maison, dans les rues du commerce de Montréal.

Viellards décrépits, aveugles conduits par des enfants, vieilles femmes au chef branlant, estropiés de tous genres, boiteux, bossus, infirmes, invalides, paralytiques, tous les malheureux, souffreteux, affaiblis, poursuivent leur voyage douloureux demandant de ci, de là, au nom du Dieu de charité, de quoi soutenir la misérable existence qu'ils traînent, sans autre espoir que la mort pour délivrance.

C'est un triste spectacle que celui-là et quoiqu'on fasse on le verra longtemps encore, toujours peut-être.

\*.\* La plupart des maisons de commerce de Montréal et de Québec, ont leur jour de charité. A Montréal, c'est le lundi qui a été adopté comme jour de distribution dans les rues Saint-Paul, Notre-Dame, Saint-Laurent, Saint-Joseph et Sainte-Catherine.

Le matin, le caissier a l'ordre de disposer de une à deux piastres, que l'on place, en cents, à portée de la main. Chaque pauvre qui entre reçoit l'aumône; parfois quand cette somme est épuisée et que le défilé de la misère continue, on puise de nouveau à la caisse et on donne jusqu'au soir. Après quoi, le commerçant ferme son cœur et sa bourse; tant pire pour les malheureux qui n'ont pu venir ce jour-là.

On ne donne que le lundi.

Dans d'autres quartiers c'est le samedi que l'on adopte pour faire l'aumône.

Les autres jours les pauvres diables s'en vont à l'aventure de rue en rue, demandant qui du pain, qui des vieux vêtements. D'aucuns se font des protecteurs qui leur donnent à jour fixe.

De temps à autre les donateurs remarquent qu'un de leurs protégés ne vient plus; on y pense quelques instants, puis on l'oublie.

Le gueux est mort dans son taudis. C'est pourquoi il ne vient plus.

\*.\* Que fait-on pour les pauvres obligés de mendier ?

Nous, le public, faisons peu, et beaucoup même ne font rien. C'est sur les communautés que retombe presque tout le fardeau de secourir les malheureux.

La meilleure institution qui existe parmi les laïques, est la Société de Saint-Vincent de Paul, qui est admirable de dévouement, mais dont les membres ne sont pas aussi nombreux qu'ils devraient l'être.

Quand à l'Etat, au Conseil-de-Ville, leur concours est presque nul.

Le voyageur sans ressources, le malheureux qui est chassé de son logis, faute d'argent pour payer son loyer, le pauvre enfin qui n'a ni feu, ni lieu, ni sou, ni maille, ni travail, n'a d'autre refuge que la prison.

C'est triste à dire, mais il est encore plus lamentable de voir, tous les hivers, des centaines, des milliers mêmes de pauvres hères ne pouvant trouver d'abri ailleurs que dans les postes de police, où on les traite exactement comme des ivrognes et des voleurs.

Dans les grandes villes d'Europe il existe des refuges, des *Workhouses*, des asiles de nuit;—chez nous, rien.

Il faut mendier, aller en prison ou mourir.

\*.\* En Egypte, la mendicité n'était permise sous aucun prétexte, et la peine capitale menaçait l'individu qui enfreignait cette loi, mais l'Etat fournissait du travail à tous les hommes valides désœuvrés.

On les employait à des travaux publics, percement de routes, de canaux, construction de monuments, de ports, etc. Plin dit même que les Pyramides ont été élevées par ce moyen.

Si le vieil historien dit vrai, il est assez étrange de voir que, seules parmi tant d'autres merveilles, les œuvres des désœuvrés aient résisté au temps et soient restés les monuments les plus imposants et les plus grandioses de l'antiquité.

Les Hébreux semblent n'avoir pas connu la mendicité.

Chez les Grecs, elle était défendue par les lois les plus sévères.

Ce sont surtout les Romains qui, sous les empereurs, ont le plus connu cette plaie qu'une société bien organisée doit chercher constamment à faire disparaître.

De nos jours, on mendie partout et plus encore dans les grandes villes qu'ailleurs, et on peut dire, je crois, que la mendicité est le produit de la civilisation.

Cependant il faut reconnaître que tous les mendiants ne sont pas dignes de pitié, et c'est en observant les faux mendiants qu'Alphonse Karr a eu raison de dire que si : "la pauvreté est une situation, la mendicité est une profession."

De tout temps on a essayé de se débarrasser de ces parasites.

Voyez ce que dit la vieille ordonnance du roi Jean, rendue en 1350

Pour ce que plusieurs personnes, tant hommes que femmes, se tiennent oisieux parmi la ville de Paris et ne veulent exposer leurs corps à faire aucunes besognes, ainsi truantent les aucuns, et les autres se tiennent en tavernes et bordeaux, est ordonné que toutes manières de telles gens oisieux, ou joueurs de dez, ou enchanteurs es rues, ou traudans et mendiants ayant mestier ou non, soit hommes ou femmes, qui soient sains de corps et de membres, s'exposent à faire aucunes besognes de labeur en quoi ils puissent gagner leur vie, et vident la ville de Paris de dans, trois jours après le cry.

Et si, après les dits trois jours, ils y sont trouvés oisieux ou jouant aux dez, ou mendiant, ils seront pris et menés en prison et tenus pendant l'espace de quatre jours. Et quand ils auront esté délivrés de la dite prison, s'ils sont trouvés oisieux ou s'ils n'ont bien dont ils puissent avoir leur vie, ou s'ils n'ont avec

de personnes suffisant, sans fraude, ils seront mis au pilory, et la tierce fois ils seront signés au front d'un fer chaud et bannis des dits lieux.

Malgré l'ordonnance du roi Jean et les autres, dit un écrivain français, la tradition de la mendicité s'est maintenue à travers les âges. Mendiants : modernes ou truands, leur nombre est énorme et s'accroît. Nous en connaissons un tout près Paris, qui mendie dans la semaine vêtu de loques et qui, le dimanche, met une redingote.

\*.\* Ne voyons-nous pas la même chose au Canada ?

Qui de vous ne se souvient d'un certain aveugle mendiant, il y a quelques années, non loin d'une de nos principales églises, et qui était propriétaire d'immeubles ?

Ne vous rappelez-vous pas aussi deux chanteurs, l'un manchot, l'autre n'ayant qu'une jambe, se donnant pour des matelots, victimes de la guerre franco-prussienne, et qui, après avoir fait une excellente recette pendant la journée, passaient leur soirée à faire tout autre chose que le bien ?

J'ai connu, il y a dix ou douze ans, un homme bien bâti et solide qui, d'une voix pleurarde, demandait la charité, alors qu'il avait plus de quatre cents piastres en poche.

L'année dernière on voyait souvent un joueur d'orgue, parcourant les rues en moulant des airs idiots, et qui avait une magnifique propriété dans le Nord !

Il existe, à Montréal, des mendiants qui portent des robes de soie le dimanche.

Tous ces gens-là sont des exploités dont nous sommes les victimes, et leur place serait en prison aux travaux forcés.

Malheureusement, ils ont réussi à tromper un prêtre ou un citoyen respectable, et à obtenir le certificat exigé par la loi pour demander la charité.

\*.\* Ceux-là sont heureux, ils ont une profession lucrative et ils peuvent vivre mieux que bien des avocats et des médecins, car ils ont au moins l'assurance d'avoir du pain sur la planche pour leurs vieux jours.

Mais les autres, ceux qui sont vraiment pauvres pour une cause ou pour une autre, quelle existence, quelle vie !

Ne plus pouvoir compter sur l'espoir et toujours craindre l'avenir. Se coucher tous les soirs sans savoir si demain on mangera.

On doit s'user vite à ce métier, que l'on fait parce que tous les autres sont inabornables; les forces doivent s'en aller en peu de temps, et la mendicité tue sans nul doute son homme en quelques années.

Ce serait une erreur que de le croire sans faire de restrictions; si c'est une loi générale qu'un mendiant ne peut vivre bien vieux, elle a des exceptions.

On a jugé, il y a un mois, à Paris, un homme accusé de mendicité, qui, en réponse à la question d'usage : "Quel est votre âge ?" a répondu : "Cent ans."

Oui, cent ans ! et il en a donné la preuve.

Avouez qu'il est lamentable de voir un centenaire mendier. Les mendiants octogénaires ne manquent pas chez nous, et à cet âge vingt ans de plus ne blanchissent guère les cheveux et n'ajoutent pas de rides au front.

\*.\* Certes, je ne suis pas partisan de la laïcisation de la charité, car je sais bien que jamais une administration ne saura donner avec autant de tact et de délicatesse que le font les Sœurs, mais je voudrais voir les conseils municipaux des grandes villes s'occuper un peu de leurs pauvres.

On a des comités de toutes sortes ayant les noms les plus baroques, et des attributions qui font rêver : Comité des parcs et traverses; comité de l'Hôtel de Ville; comité de ci, comité de cela; sous-comités, sous-sous-comités, comité de présidents de comités, etc., etc., est-ce que je sais !

Il n'y a jamais eu un échevin qui ait pensé à former un comité d'assistance publique, un comité de charité enfin, que l'on baptiserait d'un nom quelconque, mais qui ferait quelque chose pour les pauvres.

Avec un peu d'ordre et de travail et beaucoup